

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 15 avril 2020, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 2 afin de modifier la période durant laquelle le règlement RCG 17-023 s'applique dans le secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » (2-1)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rend inapplicable le règlement au secteur identifié ci-haut, et ce, à compter du 21 avril 2020.

**Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 7 afin de modifier la période durant laquelle le règlement RCG 15-083 s'applique dans le secteur « Laurier Ouest » (7-1)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) rend inapplicable le règlement au secteur identifié ci-haut, et ce, à compter du 21 avril 2020.

**Ordonnance modifiant les ordonnances numéro 7, 8, 9, 10, 11 et 12 afin de suspendre la période durant laquelle le règlement RCG 15-082 s'applique dans les secteurs qui y sont désignés (13)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), suspend l'application du règlement, à l'égard des secteurs « Vieux-Pointe-aux-Trembles », « Promenade Fleury », « Avenue du Mont-Royal », « Boulevard Saint-Laurent », « Quartier Fleury Ouest » et « SDC Petite-Italie - Marché-Jean-Talon », à compter du 21 avril 2020.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 21 avril 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat